



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

02/2013

**Demande de crédit complémentaire pour la
construction d'une déchetterie et d'un garage pour
les bus scolaires aux Gavardes**

Réf. : TR 1939
I:\4-travaux\classement\1939\Preavis\Préavis_02-2013.docx

Savigny, le 7 mars 2013

TABLE DES MATIERES

1. Préambule	3
2. Dépenses supplémentaires	3
2.1 Eclairage des cheminements du site	3
2.2 Installation d'un réservoir et d'un poste de nettoyage	3
2.3 Installation d'un pesage électronique.....	4
2.4 Bennes compactantes	4
2.5 Récapitulation des dépenses supplémentaires.....	5
3. Subvention	5
4. Crédit	5
4.1 Montant du crédit.....	5
4.2 Amortissement	5
4.3 Charges d'exploitation	5
4.4 Financement.....	5
4.5 Commission des finances	5
5. Conclusions	6

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit complémentaire de CHF 141'000.00 pour la construction de la déchetterie et du garage pour les bus scolaires aux Gavardes.

1. Préambule

Au cours de sa séance du 2 avril 2012, le Conseil communal a accordé un crédit de CHF 3'883'000.00 pour la construction d'une déchetterie et d'un garage pour les bus scolaires aux Gavardes, route de la Claire-aux-Moines 17 (préavis n° 01/2012, disponible sur le site internet de la commune).

Pour mémoire et en relation avec le chiffre 3 du préavis n° 01/2012, le concept des ouvrages et les appels d'offres ont été réalisés dans un délai relativement bref, afin que la demande de subvention au canton soit déposée dans le délai échéant au 31 décembre 2011.

Cela étant, en passant à la phase de réalisation et de construction des ouvrages, sur la base des soumissions et devis qui ont servi de base à la demande de crédit (préavis n° 01/2012), il est apparu que différents équipements n'ont pas été prévus et devraient l'être.

Aussi, conformément à l'article 10 alinéa 2 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), nous sollicitons, par le présent préavis, le crédit nécessaire à couvrir les dépenses supplémentaires décrites sous chiffre 2 ci-après.

2. Dépenses supplémentaires

2.1 Eclairage des cheminements du site

Le projet de base prévoit de l'éclairage à l'intérieur du bâtiment, ainsi que dans la zone des bennes et du garage par des luminaires fixés sur la charpente. En d'autres termes, il s'agit de l'éclairage nécessaire à l'exploitation du bâtiment.

Lors de l'élaboration du projet définitif, il a paru nécessaire d'améliorer la sécurité des accès en éclairant les cheminements du périmètre du site (voir le plan de situation ci-joint). A cet effet, nous projetons l'installation de 12 potelets lumineux permettant de marquer le tracé de ceux-ci et de sécuriser d'éventuels piétons.

Le coût de cet éclairage supplémentaire est estimé à **CHF 21'400.00**, selon l'offre établie par le groupement d'entreprises adjudicataire des travaux d'électricité.

2.2 Installation d'un réservoir et d'un poste de nettoyage

La source, sise sur la parcelle RF n° 499 (propriété de la commune) en amont de la route cantonale, a été remise en service en novembre 2012 pour alimenter le site de la déchetterie en eau d'exploitation (≠ eau de boisson), indépendamment du réseau public de distribution d'eau qui alimentera les locaux techniques et les sanitaires. Dans un objectif de développement durable et d'utilisation rationnelle de nos ressources, nous proposons d'utiliser cette eau de source pour le nettoyage, en créant deux zones de distribution à

chaque extrémité du bâtiment. Ces robinets pourront également être servis par les utilisateurs de la déchetterie pour laver leurs contenants.

L'installation projetée comprend la pose d'un réservoir d'eau enterré d'une capacité de 3'750 litres. L'eau sera distribuée par un surpresseur qui alimentera les deux robinets et une fontaine extérieure.

Le coût de cet équipement est estimé à **CHF 15'100.00**, selon l'offre établie par l'entreprise adjudicataire des travaux d'installations sanitaires.

2.3 Installation d'un pesage électronique

Le projet de base ne prévoit pas de balance. Toutefois, l'entrée en vigueur d'une taxe déchets, ainsi que la possibilité qui sera offerte aux entreprises et commerçants de livrer leurs déchets, rendent nécessaire une balance destinée au pesage des véhicules.

Il est prévu de placer la balance à l'entrée de la déchetterie, dans la zone couverte, devant le bureau du gardien. Elle aura une dimension de 3 m x 6 m et une capacité de pesage jusqu'à 30 tonnes. Elle sera raccordée au poste informatique du surveillant de la déchetterie. Le modèle projeté est agréé par le service de métrologie.

Les travaux de génie civil n'impliqueront pas de frais supplémentaires, car la fosse où prendra place l'installation sera réalisée en même temps que le gros-œuvre.

Le coût de cet équipement est estimé à **CHF 34'500.00**, raccordement électrique et logiciel informatique compris, selon les soumissions rentrées.

2.4 Bennes compactantes

L'introduction d'une taxe déchets et l'ouverture de la déchetterie aux entreprises et commerces locaux, moyennant paiement, impliquent qu'il est nécessaire de renforcer les capacités de la collecte des déchets incinérables d'une part et du papier/carton d'autre part, au moyen de deux bennes autocompactantes.

Les systèmes projetés sont les suivants :

- Benne pour les déchets incinérables : avec un piston pendulaire
- Benne à papier/carton : avec un poussoir horizontal

Le coût de cet équipement est estimé à **CHF 70'000.00**, selon la soumission rentrée.

2.5 Récapitulation des dépenses supplémentaires

- Eclairage des cheminements du site	CHF	21'400.00
- Installation d'un réservoir et d'un poste de lavage	CHF	15'100.00
- Installation d'un pesage électronique	CHF	34'500.00
- Deux bennes autocompactantes	CHF	70'000.00
TOTAL TTC	CHF	141'000.00

3. Subvention

En principe, les travaux et équipements précités pourront faire l'objet d'une subvention cantonale au taux de 18 %. Une demande dans ce sens a d'ores et déjà été déposée auprès du service cantonal compétent.

4. Crédit

4.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 141'000.00 pour financer les travaux et équipements décrits dans le présent préavis.

4.2 Amortissement

Comme pour le crédit initial (préavis n° 01/2013), l'amortissement est prévu sur 30 ans.

4.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, sauf les intérêts et l'amortissement de l'investissement.

4.4 Financement

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit sollicité, soit au maximum la somme de CHF 141'000.00.

4.5 Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

5. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 02/2013 du 7 mars 2013 ;
Où le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

D É C I D E

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 141'000.00 (cent quarante et un mille francs) pour financer les dépenses supplémentaires décrites sous chiffre 2 du présent préavis.**
2. **D'admettre le mode de financement proposé.**

Au nom de la Municipalité de Savigny
Le Syndic La Secrétaire

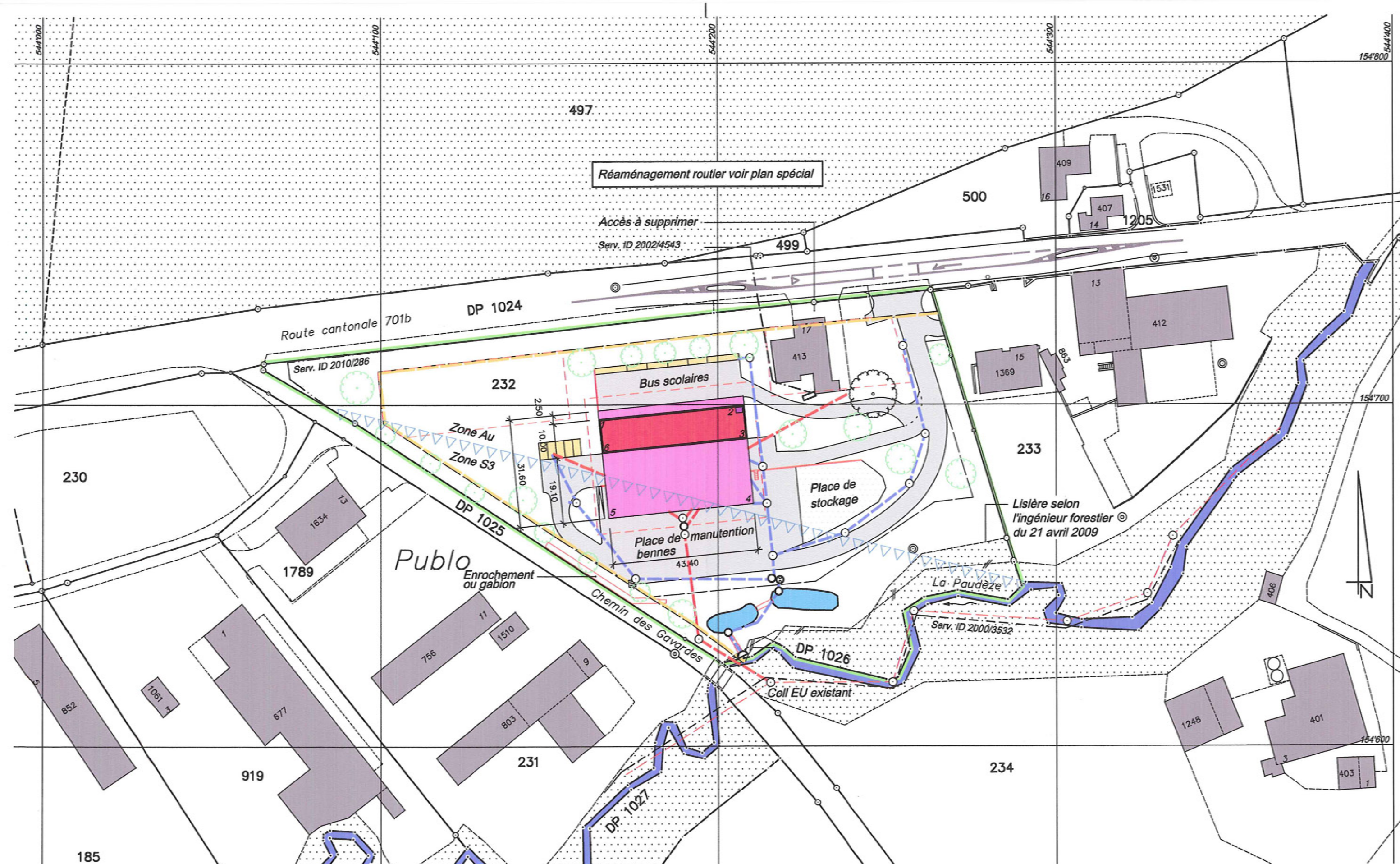
J.-P. Thuillard

I. Sahli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 mars 2013

Délégué municipal : M. Gilbert Regamey, Municipal

Annexe : Plan de situation du site de la déchetterie



Propriétaires voisins:

233 PLCO Pipelines Construction S.A.

Détails des cotes, voir plan de l'architecte

Altitudes:

- 1 807.75
- 2 810.15
- 3 808.70
- 4 806.35
- 5 804.20
- 6 806.45

Légende:

- Zone d'installations publiques
- - - Périmètre d'implantation
- △ Secteur de protection des eaux
- Alignement des constructions
- Partie fermée
- Partie couverte

- Accès
- Places de parc
- Bassins
- Pompe à chaleur air/eau
- Mur
- Arbre maintenu / nouveau
- - - EC nouv. / EU nouv.